Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260903-D2026063-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, Mme BARBÉ, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absents : Mme BOUGOT (excusée), M. IMBERT.

Pouvoir : Mme Elisabeth BOUGOT à Mme Elodie THOMAS.

Secrétaire : Mme Marie-Laurence GRANNEC.

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE DE STOCKAGE D'ÉNERGIE SUR LA COMMUNE DE LE PETIT FOUGERAY

Contexte :

Le stockage d'énergie est fortement encouragé pour accompagner l'intermittence des énergies renouvelable par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Afin de pallier cette variabilité, d'assurer l'équilibre du réseau électrique lors des pics de consommation hivernaux et de sécuriser l'approvisionnement national, le déploiement d'installations de stockage par batterie est devenu une priorité fixée par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Ainsi, le développement de ces projets devient incontournable dans l'ensemble du territoire français.

Dans ce contexte, la société LANGA INTERNATIONAL a manifesté son souhait d'étudier la faisabilité d'un tel projet sur le territoire de la commune et d'en assurer le développement si cette faisabilité est avérée.

Ainsi, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société LANGA INTERNATIONAL souhaite étudier la faisabilité d'un projet de stockage d'électricité par batterie sur des parcelles appartenant à la commune et relevant de son domaine privé afin d'en assurer le développement si cette faisabilité est avérée. Ce projet, porté par la société LANGA INTERNATIONAL, s'étendrait sur une surface de 1,5 ha environ, pour une puissance estimée de 35 MW. Il est composé de batteries de grande capacité (disposées dans des conteneurs), associées à des équipements électriques et électroniques. Le site sera clôturé disposera de ses

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260903-D2026063-DE

propres pistes. Le tout permettra de stocker de l'électricité pour la restituer au réseau lorsque cela est nécessaire. Les investissements de la totalité des installations sera pris en charge par la société LANGA INTERNATIONAL. Le permis de construire de cette installation sera délivrée par le préfet.

Le Conseil Municipal précise avoir déjà reçu la société LANGA INTERNATIONAL le 2 juillet 2026 et avoir pris connaissance du projet lors de la présentation détaillée du projet de stockage d'électricité relative au projet de stockage par batterie situé sur la commune du Petit Fougeray.

****

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de la société LANGA INTERNATIONAL et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'étude de faisabilité pour l'installation d'un projet de stockage d'électricité par batteries d'environ 1,5 ha sur les parcelles actuellement cadastrées :

Commune	**Section**	**Numéro de parcelle**	**Surface cadastrale**	**Lieu-dit**
Le Petit Fougeray (35 520)	WA	138	33 849 m²	MORIHAN
		149	19 728 m²	

de la commune de Le Petit Fougeray par LANGA INTERNATIONAL ou l'une de ses sociétés filles,

DONNE un avis favorable à la signature d'une promesse de bail emphytéotique autorisant la commune à promettre la location des parcelles cadastrées :

Commune	**Section**	**Numéro de parcelle**	**Surface cadastrale**	**Lieu-dit**
Le Petit Fougeray (35 520)	WA	138	33 849 m²	MORIHAN
		149	19 728 m²	

à LANGA INTERNATIONAL ou l'une de ses sociétés filles, pour une surface approximative de 1,5 ha, sous réserve de l'avis des domaines qui seront sollicités avant l'issue de la faisabilité du projet et de la décision de la Société de poursuivre le développement de son installation. Le projet fera l'objet d'un découpage cadastral à la charge de la société sur une surface d'environ 1,5 ha.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY
35320